

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

4, Rue des Capucins, 92190 MEUDON

Bulletin n° 42

3 Francs

1980 - N° 2

Journal des Jeunes Personnes



VUE DES ENVIRONS DE MEUDON

Vue du carrefour de l'avenue Marcellin-Berthelot et de la rue des Capucins vers 1830.

Collection Roux-Devillas.

Cabinet

J. PILLOT

Toutes Assurances

Votre Assureur

C^{ie} La Providence

Vie — Accidents

Vol — Incendie

**28 bis, rue de la République
Meudon**

Tél. 534-16-13

“ BELLEVUE - DECORATION ”

TAPISSERIE

DECORATION

J. DESCOUT - Gérant

21, Rue Marcel Allégot
92190 MEUDON-BELLEVUE
Téléphone : 534.11.78



GARAGE RABELAIS

CITROEN MEUDON

Location CITER

Station Service TOTAL

29-31, Boulevard des Nations-Unies

MEUDON - 626-45-50

*UN, ARTISAN A VOTRE SERVICE
pour tous les travaux d'imprimerie*

M. COGNÉE

P. LACAS, GÉRANT

93, Rue Henri-Barbusse - 92190 MEUDON

Téléphone 534-27-22

Réunion du Conseil du 12 Mai 1980

Présents :

Mme Giry-Gouret ;

MM. Ader, Bocquet, Boullault, Clouzeau, Courchinoux, Gayral, Gilardoni, de Gonneville, Gyé-Jacquot, Jantzen, Julien-Laferrière, Meslet, Millet, Poilevey, Roux-Devillas, Tortrat, de Traverse.

Excusés :

Mmes Cachera et Goublin ;

MM. Albert, Cossé, Guillaud, Colonel Moraine, Olivier-Lacamp, Rémon, Susse.

M. Julien-Laferrière indique qu'il est amené à présider la séance en l'absence de M. Guillaud, l'état de santé de celui-ci ne lui permettant pas, à son grand regret, d'assister à la réunion. Les membres du Conseil unanimes demandent à M. Laferrière de transmettre à M. Guillaud l'expression de leur vive sympathie et leurs vœux d'un prompt rétablissement lui permettant de reprendre rapidement ses activités pour le plus grand bien du Comité.

M. Laferrière exprime ensuite à Madame Giry-Gouret les condoléances du Conseil pour le deuil qui vient de la frapper, Monsieur Gouret étant décédé le 1^{er} mai.

Renouvellement du Bureau

M. Laferrière indique qu'à la suite de la dernière Assemblée Générale, qui a procédé au renouvellement du Conseil, celui-ci doit, dans sa première réunion, élire le Bureau du Comité.

Il propose de maintenir la composition actuelle, qui est la suivante :

Président : M. Guillaud

Vice-Président Délégué : M. Julien-Laferrière

Vice-Présidents : MM. Jantzen, Millet, Roux-Devillas

Secrétaire Général : M. Cossé

Secrétaire Général adjoint : M. Rémon

Trésorier : M. de Gonneville.

Le Conseil donne à l'unanimité son accord pour le renouvellement du Bureau comme indiqué ci-dessus.

Situation financière

M. de Gonneville, trésorier, fait le point sur les rentrées des cotisations. Si l'on compare la situation au 1^{er} mai 1980 à celle du 1^{er} mai 1979, les constatations suivantes peuvent être faites :

- légère avance (+ 40) des cotisations 1979 (620 cotisations 1979 payées au 1^{er} mai 1980 contre 580 cotisations 1978 payées au 1^{er} mai 1979) ;
- retard sensible (— 100) des cotisations 1980 (241 cotisations 1980 contre 340 cotisations 1979 au 1^{er} mai de l'année dernière).

Il est donc fait appel aux membres du Comité pour qu'ils se mettent à jour de leur cotisation dans les meilleurs délais. Une lettre de rappel sera jointe au présent bulletin pour les membres défaillants.

Le Trésorier signale toutefois que ce retard dans le paiement des cotisations ne lui paraît pas préoccupant pour le moment. Il n'en est pas de même, par contre, pour ce qui concerne les adhésions : 15 membres nouveaux entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai 1980 contre 52 pour la même période en 1979 et 25 en 1978.

Le très important travail effectué par le Comité pour le plan d'occupation des sols ne semble pas avoir été ressenti comme tel par la population meudonnaise, car il aurait dû amener un afflux d'adhésions au Comité. Une campagne d'explications va être entreprise, particulièrement à l'occasion de la journée des Associations, le 31 mai à Meudon-la-Forêt.

Plusieurs membres du Conseil pensent que le début des travaux de restauration de la Grande Perspective, prévu pour novembre 1980, pourrait être une occasion de susciter des adhésions, à condition de sensibiliser les Meudonnais à l'action du Comité pour cette restauration. Il est envisagé de rédiger, avant le début des travaux, un tract très largement diffusé, d'organiser une visite du site, et, après le début des travaux, de consacrer un numéro du bulletin à la Grande Perspective.

Le Trésorier précise, en conclusion, qu'il faut au minimum 50 adhésions dans l'année pour compenser les pertes prévisibles. Le recrutement est l'office de tous, car force est de constater que la meilleure publicité pour le Comité est celle qui se fait de bouche à oreille.

Malgré le retard dans la rentrée des cotisations, le Comité n'a actuellement aucun problème de trésorerie. M. Laferrière indique que la Mairie a informé le Comité de la reconduction pour 1980, de la subvention municipale. Il n'a pas de nouvelles de la subvention du Conseil Général, mais il n'y a pas lieu de s'en inquiéter pour le moment, cette subvention étant versée en général dans le courant de l'été.

Plan d'Occupation des Sols

M. Laferrière indique que le plan d'occupation des sols, tel qu'il a été élaboré à la suite de la réunion du Groupe de Travail du 6 juin 1979 et tel qu'il figurait à l'exposition en Mairie du 15 mars au 12 avril dernier, a été publié par arrêté préfectoral du 18 janvier. Cet arrêté, qui met fin au vide juridique existant antérieurement, rend ce P.O.S. opposable aux tiers, qu'il s'agisse des particuliers ou des administrations, les uns et les autres étant tenus de respecter ses prescriptions.

L'enquête publique a eu lieu du 25 février au 12 avril derniers. MM. Laferrière et Millet ont remis au Commissaire-Enquêteur les observations du Comité, conformes aux décisions de notre Assemblée Générale du 17 décembre 1979, ainsi qu'un exemplaire des derniers bulletins du Comité explicitant en particulier les calculs de population limite justifiant la position de celui-ci au sujet des secteurs pour lesquels il estime désirable un abaissement des C.O.S.

Le Commissaire-Enquêteur avait antérieurement été chargé de l'enquête publique au sujet des constructions projetées, rue du Val, par l'Office Départemental d'H.L.M.; il avait, dans son rapport, approuvé les propositions du Comité pour une meilleure implantation des bâtiments tant au sujet de leur insertion dans le site qu'au point de vue des nuisances dues au voisinage des voies ferrées.

Le Commissaire-Enquêteur s'est donc montré très réceptif dès le début de notre entretien, et, après que nous lui ayons commenté notre rapport, il nous a demandé de le revoir à la fin de l'enquête pour pouvoir discuter en toute connaissance de cause.

Ce deuxième entretien s'est également déroulé dans une excellente atmosphère. Le Commissaire-Enquêteur a félicité le Comité pour le travail qu'il avait effectué et qui lui a été très utile, et nous a indiqué que, sous réserve des entretiens qu'il doit avoir avec le Maire et les représentants de la Direction Départementale de l'Équipement, il conclura dans son rapport à l'adoption des propositions du Comité.

De nombreux Meudonnais ont demandé à être entendus personnellement par le Commissaire-Enquêteur ou lui ont adressé des observations écrites. Il en a été de même de groupements, les uns déjà structurés comme les Comités de quartiers, d'autres constitués pour cette occasion et groupant des voisins ou des copropriétaires. La plupart de ces observations rejoignent celles du Comité et vont souvent au-delà.

De nombreuses remarques ont été faites au sujet des alignements, au sujet desquels les Meudonnais sont extrêmement sensibilisés. Si beaucoup d'entre eux ne se rendent pas compte, d'une part qu'il s'agit d'alignements de sauvegarde et qu'aucune opération n'est actuellement envisagée, et, d'autre part, que l'emprise figurant au plan comprend la largeur des trottoirs et les emplacements éventuels de stationnement, ce qui, dans la plupart des cas, correspond à une voie de circulation dans chaque sens, il faut reconnaître que les alignements — anciens d'ailleurs — des boulevards Verd-de-Saint-Julien et des Nations-Unies et surtout de la rue de la Bourgogne peuvent susciter des craintes de voir renaître la L.I.S. La suppression de l'alignement de la rue de la Bourgogne — qui ne s'impose nullement — et la réduction de l'emprise du boulevard Verd-de-Saint-Julien et de celui des Nations-Unies seraient de nature à apaiser les craintes très vives de nombreux habitants.

Après le dépôt du rapport du Commissaire-Enquêteur, ce rapport doit être étudié par le Groupe de Travail qui déterminera les modifications qu'il y a lieu d'apporter au P.O.S. Le P.O.S. ainsi modifié sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal, et, s'il est approuvé, fera l'objet, de la part du préfet, d'un arrêté d'approbation.

Suivant la date du dépôt du rapport du Commissaire-Enquêteur, le Groupe de Travail pourra se réunir avant

ou après les vacances et, compte tenu des délais nécessaires pour soumettre le plan modifié au Conseil Municipal, on peut raisonnablement espérer que le P.O.S. définitif, approuvé par le préfet, pourra entrer en vigueur vers la fin de l'année.

La Grande Perspective

M. Jantzen expose le projet de restauration.

Deux plans sont présentés :

Le premier représente les jardins et les châteaux pendant la période où l'ensemble fut à son apogée, c'est-à-dire au début du XVIII^e siècle, avant la mort du Grand Dauphin.

Le second représente la proposition faite pour aménager l'ensemble des parties subsistantes. Ce plan indique qu'il est possible de reconstituer presque à l'identique la totalité de la Grande Perspective, c'est-à-dire le grand axe de 3,2 km de long, qui va de la place Leclerc au Carrefour des Arbres Verts, à travers l'avenue du Château, la Grande Terrasse, le Parterre de l'Orangerie, le Parterre du Grand Carré, le Parterre de la Grille d'eau, l'étang hexagonal de Chalais, et le Tapis Vert. Cette perspective, par ses dimensions et sa topographie, serait ainsi l'ensemble de cette nature le plus remarquable des proches environs de Paris. Ainsi seraient rendus au public des espaces naturels dont il est privé depuis plus d'un siècle !

Ces deux plans sont dessinés sur un fond de plan cadastral au 2 000^e, exprimé dans une teinte claire, alors que les éléments de l'ancien domaine ou du projet sont dessinés en noir. De cette façon, il est possible de situer tous les éléments disparus, ou tous les éléments du projet, par rapport à l'état actuel de la Ville. Il n'est pas question ici de développer l'ensemble de cette étude, mais précisons seulement que rien ne sera entrepris au détriment de quiconque.

Ainsi, les terrains de sport qui occupent actuellement l'emplacement des parterres du Grand Carré et de la Grille d'eau sont prévus reconstruits et agrandis dans un site qui dépend actuellement à la fois de l'ONERA et du Ministère de la Culture, et dont l'agrément et la commodité ne seront pas inférieurs à la situation actuelle. Le site considéré est en effet adossé à la forêt, et loin de toute circulation automobile.

C'est à l'occasion de l'ANNEE DU PATRIMOINE que la première tranche de travaux doit commencer avant la fin de 1980. Elle concernera le Parterre de l'Orangerie. Les orangers ayant, hélas, disparu, et l'Orangerie étant appelée à une autre destination, il n'est pas question d'une reconstitution de l'état ancien. Et d'ailleurs, quel état ? Les documents n'abondent pas. La représentation de l'état du XVIII^e siècle, la plus justement célèbre, est un dessin d'Israël Sylvestre. Il nous montre une vaste aire sablée, sur laquelle sont alignés les orangers en caisse ; au centre, un bassin rectangulaire avec jet d'eau, entouré de plantes en pot et en caisse ; au nord et au sud de ce bassin : deux parterres également entourés d'arbres en caisse. Soit en tout environ 190 arbres et arbustes.

On peut remarquer au passage que la Grande Orangerie ne mesure que 384 mètres carrés. Soit, pour l'hivernage, environ 2 mètres carrés par arbre, ce qui est beaucoup trop serré. Beaucoup de ces arbres, si la

gravure est exacte, devaient hiverner dans l'Orangerie Basse, construite par Servien, contre ce qui constitue actuellement le mur du fond du jardin de la Villa Molière.

La reconstitution de ce parterre, dans l'état précédemment décrit, conduirait à en faire une sorte de désert que l'absence d'orangers ne justifie plus.

Les plus anciens Meudonnais se souviennent peut-être d'un autre état dont témoignent les cartes postales, et qui a dû disparaître aux environs de la première guerre mondiale. On y voit un jardin dessiné avec soin et élégance, mais presque trop précieux pour le caractère du lieu. Les bordures de buis évoquent plus un jardin de broderie (mais sans sa souple élégance), qu'un parterre d'orangerie. Ces raffinements sont d'autant moins justifiés que les châteaux dont ces jardins formaient le proche environnement ont aujourd'hui disparu.

Le projet définitif qui sera soumis à l'approbation de l'Inspection Générale des Monuments Historiques se situera entre ces deux extrêmes. Le bassin sera reconstitué, les ifs taillés seront conservés, le parterre sera dessiné de façon à laisser de larges espaces en allées pour permettre la libre circulation des promeneurs et des véhicules de service, sans risquer les ornieres actuelles.

Ultérieurement, des arbres en caisse pourraient être replacés mais il ne pourrait s'agir que d'espèces rustiques du genre laurier, dont le port peut évoquer l'oranger, sans qu'il soit nécessaire de les rentrer l'hiver. Mais cela n'est pas prévu dans la première tranche.

A l'occasion de ces travaux, on placera sous la rampe qui rejoint l'avenue de Trivaux, les réseaux indispensables dans l'avenir, aux équipements nécessaires à l'utilisation de l'Orangerie : eau, électricité, égout, etc.

Cette première tranche de travaux comprend également l'arrachage des lierres parasites, et de quelques arbres morts qui seront remplacés par de jeunes sujets. L'arrachage du lierre a déjà commencé, et les habitués du « JUIN A MEUDON » découvriront, cet été, la façade de l'Orangerie entièrement dégagée.

Le 1^{er} janvier 1980, M. Yvan GURY, Architecte en Chef des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, et M. Michel Jantzen, Architecte en Chef des Monuments Historiques, ont été désignés par le Ministre de la Culture et de la Communication, pour succéder à M. Remondet, comme Architectes du Domaine. C'est sous leur responsabilité que seront réalisés ces travaux.

Propriété Paumier

L'aménagement de cette propriété évolue favorablement. Si l'architecte chargé des travaux du C.F.P.C. (Centre de Formation du Personnel Communal) n'est pas encore désigné, par contre, pour l'aménagement du parc municipal, la Mairie a désigné M. Henri Clouzeau, membre de notre Conseil.

La construction du petit immeuble collectif en bordure de la rue d'Arthelon a été entreprise et les travaux sont menés activement.

Par contre, la propriété Puaux continue à se dégra-

der et aucune solution n'est actuellement en vue, le propriétaire actuel ne faisant rien, bien au contraire, pour empêcher le saccage des bâtiments.

Classement au titre des Monuments et des Sites

Le Maire de Meudon a demandé au Comité, il y a plus de deux ans, d'établir un dossier pour la protection, au titre des Monuments Historiques, des glacières de l'ancien château de Bellevue.

Mme Cachera et M. Roux-Devillas, tous deux membres de notre Conseil, ont bien voulu se charger de ce travail, et, en collaboration avec un représentant du Ministère, ont réuni de très nombreux documents sur les glacières. Pour compléter le dossier, il était nécessaire de disposer de photographies ; mais le propriétaire qui, cependant, il y a quelques années, avait très volontiers ouvert les glacières à une visite, fort intéressante, des membres du Comité sous la conduite de M. Roux-Devillas, refusait obstinément l'autorisation de les photographier. En désespoir de cause, M. Laferrière avait demandé à M. le Maire d'intervenir.

M. Roux-Devillas indique que, le jour même de la réunion du Conseil, Mme Cachera l'avait informé que le propriétaire avait enfin donné l'autorisation demandée et que les photographies pourront être prises incessamment, ce qui permettra d'avoir un dossier complet.

D'autre part, M. Laferrière signale qu'à l'occasion d'une visite à Meudon de M. Blanchecotte, Architecte des Bâtiments de France, celui-ci avait été particulièrement intéressé par le Domaine de la Fondation Galliera, actuellement occupé par les orphelins-apprentis d'Auteuil (Orphelinat Saint-Philippe, École d'Horticulture, couvent des Bénédictines) et qu'il envisagerait favorablement le classement de ce domaine comme site pittoresque. Mme Cachera et M. Roux-Devillas ont commencé à recueillir les documents nécessaires à ce classement, y compris les photographies des jardins. Il faut remarquer qu'une partie du domaine est située sur le territoire de la commune de Clamart, mais il ne semble pas qu'il puisse y avoir de difficultés de ce fait.

Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.)

M. Millet indique que ces Conseils créés par la loi du 3 janvier 1977 sur l'Architecture, fonctionnent dans chaque département sous la forme d'une Association dont les statuts-types sont approuvés par décret en Conseil d'Etat.

Ces associations, dont le rôle est explicité, pour notre département, dans le présent bulletin par M. Raulet, Architecte-Conseiller pour Meudon, ont un Conseil d'Administration composé de :

- 4 représentants de l'Etat ;
- 6 représentants des Collectivités locales ;
- 4 représentants des professions concernées ;
- 2 personnalités qualifiées ;
- 6 membres élus par l'Assemblée Générale de l'Association, soit au total 22 membres.

Pour le département des Hauts-de-Seine, le C.A.U.E. a élu comme Président M. Prévot, Maire de Villeneuve-la-Garenne, Conseiller Général et Régional.

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Tél. : 534-12.01

Salles de Bains - Chauffe bains, Chauffe eau à gaz et électriques

DÉPOSITAIRE

BRANDT - LINCOLN - AIRFLAM

POTÉZ - FRIGÉCO - THOMSON

Réchauds - Cuisinières et Chauffage gaz

Société d'Exploitation des Etablissements

L. WACQUANT

ENTREPRENEUR

27, rue Marcel-Allégot, BELLEVUE - 92 MEUDON



bougies, tissages, grès, cadeaux
vanneries - bois blanc - jeux
listes de mariage

l'artisanie

61, Rue de la République - MEUDON

Tél. 626-71-57

Ouvert le DIMANCHE

Allo 534-22-66 !

JEAN-PIERRE

Coiffeur Bioesthéticien

Dames - Messieurs - Enfants

Dépositaire : Marcel Contier, Francine Fantin

Harriet Hubbard Ager

3, Rue P. Wacquant, Bellevue

MICHEL DAMOUR

TAPISSIER

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES

DOUBLE RIDEAUX

Réfection matelas & sommiers

54, Rue de Rushmoor - 92190 MEUDON - 626-27-60 et 534-21-84

Un magasin d'articles de sport à Meudon

MEUDON - SPORT

(Près de la Place Stalingrad)

Tennis (cordage raquettes en 24 h.)

Sports d'équipe, Equitation, Ski, etc.

2, Bd des Nations-Unies, 92190 MEUDON - Téléphone 534-36-78

Parmi les membres de ce Conseil d'Administration figurent M. Guillaud (personnalité qualifiée) et M. Millet (architecte-urbaniste).

Le directeur de son service est M. Soulé.

Problèmes relatifs à Meudon-la-Forêt

M. Laferrière signale que M. Larré, habitant Meudon-la-Forêt, a accepté d'être notre Délégué dans ce quartier où, jusqu'à présent, notre activité avait été des plus réduites. M. Larré, ancien haut fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur, et qui a eu des fonctions à la Préfecture des Hauts-de-Seine, est particulièrement compétent et actif, et a déjà soulevé un certain nombre de problèmes qui sont à l'étude avec les services de la Mairie ou des Administrations intéressées.

M. Gyé-Jacquot, membre de notre Conseil et habitant Meudon-la-Forêt, fait part de son intention de prendre contact avec M. Larré. Un échange de vues entre M. Gyé-Jacquot et M. Larré sera certainement très profitable à l'action du Comité.

Exposition des Associations meudonnaises

A l'instigation de la Mairie, une journée « Portes ouvertes », à laquelle participent une quarantaine d'associations, en particulier à but culturel, aura lieu le 31 mai sur le parking du marché de Meudon-la-Forêt, dans le but de faire connaître les associations aux Meudonnais.

Le Comité a répondu à l'invitation qui lui a été faite d'y participer, estimant que sa présence permettra de le faire connaître aux Forestois et avec l'espoir de susciter un certain nombre d'adhésions. MM. Laferrière et Larré ont assisté à des réunions préparatoires et se chargent de l'organisation du stand du Comité, dans lequel seront affichées certaines de ses réalisations, notamment le projet de la Grande Perspective. Des tracts sur le Comité et des exemplaires de nos derniers bulletins seront à la disposition des visiteurs.

Rue Jean-Brunet

Au moment de l'enquête d'utilité publique sur le débouché de la rue Jean-Brunet en voie carrossable sur l'avenue Le Corbeiller, le Comité avait émis des réserves sur le projet soumis à l'enquête en raison des dangers qu'il présentait sur la circulation ; il avait proposé de desservir les H.L.M. en projet au voisinage de cette avenue par un tourne- bride évitant le débouché.

Le Commissaire-Enquêteur n'avait pas retenu cette proposition qu'il jugeait « séduisante, mais irréalisable ».

D'après des renseignements récents, le Conseil Municipal envisagerait actuellement un aménagement semblable à celui que le Comité avait proposé. Le Conseil se félicite donc de ce projet qui répond ainsi à ses désirs.

Commission des Espaces verts

Cette commission, présidée par M. Roux-Devillas, et composée de Mme Guezennec, Présidente des « Amis

des Fleurs et Jardins de Meudon » et membre de notre Comité, et de MM. Millet et Clouzeau, a étudié, au cours de ses dernières réunions, l'aménagement du jardin du Musée. Cet aménagement a été réalisé par les soins de la Ville en plein accord avec la Société des Amis de Meudon et le conservateur M. Villadier.

La Commission s'est également préoccupée de la réalisation, sur les trottoirs du boulevard des Nations-Unies, de jardinières disposées de manière analogue à celles du boulevard Verd-de-Saint-Julien, disposition à laquelle les riverains et notamment les commerçants seraient hostiles en raison de la diminution de la largeur des trottoirs. D'après les renseignements fournis par la Mairie, la largeur du boulevard des Nations-Unies, légèrement supérieure à celle du boulevard Verd-de-Saint-Julien, permet un stationnement unilatéral alterné des voitures sans empiéter sur les trottoirs. Les jardinières, d'un modèle différent de celles du boulevard Verd-de-Saint-Julien, seront disposées entre les arbres sans réduire la partie asphaltée du trottoir réservée à la circulation des piétons. Le Comité estime en conséquence que cette disposition est de nature à apaiser les réserves des riverains, mais émet des craintes sur le caractère esthétique des jardinières.

Union des Associations de Sauvegarde de l'Ouest-Parisien

M. Laferrière rappelle que le Comité est affilié à l'Union des Associations de Sauvegarde de l'Ouest-Parisien, et que deux membres de son Conseil — MM. Guillaud et Laferrière — font partie du Conseil de cette Union.

A l'occasion du renouvellement de son Bureau, l'Union y a offert un siège à notre Comité, en raison de la qualité de celui-ci. MM. Guillaud et Laferrière ne pouvant assumer la charge d'une réunion par mois à Saint-Cloud, siège de l'Union, en plus des réunions du Conseil, M. Laferrière demande si un des membres présents serait disposé à représenter le Comité dans ce Bureau. Personne n'étant candidat, M. Laferrière informera le Président de l'Union que le Comité décline l'offre qu'il lui a faite d'être représenté à son Bureau.

Il indique, à cette occasion, que le problème principal qui se pose à l'Union est celui du bouclage de l'autoroute A 86, dans la région Ouest, entre Rueil-Malmaison et le Pont Colbert au voisinage de Versailles. Trois tracés ont été étudiés par la Direction de l'Équipement qui présentent tous de graves inconvénients pour les forêts et pour le tissu urbain des régions concernées. L'Union, en liaison avec les Maires de ces régions, conteste la nécessité de ce bouclage, mais la Direction de l'Équipement a encore, tout récemment, pris nettement position en sa faveur.

Affichage et publicité

Une nouvelle loi sur l'affichage et la publicité a été promulguée, donnant aux Maires d'assez larges pouvoirs soit pour restreindre les possibilités d'affichage, soit au contraire pour les élargir. Mais les décrets d'application n'ont pas encore paru, le Comité ne peut donc envisager aucune action pour le moment.

VILLAS - APPARTEMENTS - TERRAINS - LOCATIONS

MEUDON-IMMOBILIER

Yves LE GUEN

Place Rabelais - MEUDON

Tél. 626-65-25

PLAISIR DE LIRE

Du livre scolaire au livre d'art
Papeterie - Presse
Jeux éducatifs

Madame CAVELIER

38, Rue de la République (face à l'Église) MEUDON

DROGUERIE

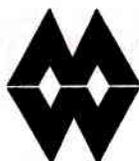
C A D E A U X

Maison HUTTE

35, rue de la République
92 - MEUDON

Tél. : 534-13-81

Ménage - Vaisselle
Verrerie - Plastique
Brosserie - Entretien
Peinture - Papiers peints
Quincaillerie - Electricité



**meubles
Wener et fils**

111, rue de Paris (derrière le Monoprix)
MEUDON - Tél. 534-13-53

GARANTIE DES MARQUES
GARANTIE DES PRIX

Il est à craindre que l'arrêté préfectoral de 1939 interdisant la publicité dans une partie de Meudon non couverte par la protection au titre des Monuments Historiques et des Sites soit caduc.

Il est rappelé qu'en 1975 un inventaire très complet des affiches illégales avait été fait par le Comité sous

la direction de M. Ader, avec photographies à l'appui. Ce très important travail avait été remis à M. le Maire, mais, la nouvelle loi étant en préparation, aucune suite n'y avait été donnée. Une mise à jour a été entreprise par les Délégués de quartiers. Le problème sera repris après la parution des décrets d'application de la nouvelle loi.

Le C. A. U. E.

(Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

Prévu dans chaque département par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) s'est vu assigner quatre missions :

- sensibilisation, information et participation du public;
- formation et perfectionnement des intervenants dans le domaine de la construction ;
- conseils aux candidats à la construction ;
- conseils aux collectivités et administrations publiques.

Les C.A.U.E. sont des associations régies par la loi de 1901, dans leur conseil d'administration siègent des représentants de l'Etat, des élus (communaux, cantonaux et régionaux), des représentants des professions, des membres élus par l'Assemblée Générale de l'Association ; ses statuts en font donc un organisme « ouvert » où tous doivent pouvoir faire entendre leurs voix.

Le C.A.U.E. des Hauts-de-Seine a été créé le 15 mars 1979 et il est opérationnel depuis juillet.

Après sa phase d'installation (aménagement de locaux et recrutement d'une équipe technique), le C.A.U.E. du département a entrepris depuis le début de l'année 1980 un certain nombre d'actions :

- il assure dans 11 communes (à la demande de celles-ci) des permanences où les architectes-conseillers se tiennent à la disposition du public pour aider à la conception architecturale, fournir les informations techniques nécessaires à la réalisation et orienter sur les problèmes éventuels de financement ;
- il prépare une exposition sur l'habitat pavillonnaire destinée à sensibiliser le public sur ce mode d'habitat. (Une exposition sur l'habitat collectif est prévue l'année prochaine) ;

- il installe dans ses locaux un service de documentation où le public et les professionnels trouveront des informations touchant à l'urbanisme, l'architecture et la construction (technique, matériaux et mise en œuvre) ;
- il prépare une intervention (à la demande de la commune) sur la réhabilitation d'un centre ancien animant et coordonnant l'information du public et des techniciens et en y intéressant des étudiants en architecture ;
- il assume (à la demande d'établissements scolaires et d'enseignants) une animation en milieu scolaire.

Ce résumé des actions en cours ou en projet illustre d'une part la diversité des interventions du C.A.U.E., et d'autre part, le fait que celles-ci répondent toujours à une demande formulée (par les élus, le public, les associations ou des établissements d'enseignement).

Ces deux caractères spécifiques font du C.A.U.E. le lieu privilégié du débat sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement, débat qui jusqu'à présent ne se tenait qu'entre « spécialistes », comme si la revendication pour la qualité de l'habitat, des lieux de travail et de l'ensemble de l'aménagement de l'espace n'était pas l'affaire de tous.

Christian RAULET
Architecte-Conseiller

Informations : C.A.U.E. des Hauts-de-Seine

1 bis, rue des Abondances
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Tél. : 603.77.39.

Permanences de l'architecte-conseiller à
la Mairie de Meudon les 1^{er} et 3^e samedis
du mois (les dates sont affichées à la
Mairie) de 9 h à 12 h.

Délégués de quartiers

Il paraît utile de donner, dans le présent bulletin, la liste mise à jour, des délégués de quartiers du Comité.

Mme CHOISSET	5, rue Docteur-Vuillième	626.04.70
MM. BOCQUET	22, rue Terre-Neuve	626.01.68
BOULLAULT	4, rue des Capucins	534.42.53
CLOUZEAU Henri	12, avenue Scribe	534.10.15
GALLIEN	69, route des Gardes	534.33.53
GAYRAL	12, rue Lucien-Feuchot	534.27.45
GILARDONI	48, avenue du Onze-Novembre	534.36.38
JORDAN	10, rue Claude-Dalsème	534.32.94
KOECHLIN	1 bis, rue des Capucins	626.10.81
LARRE	11, rue Woluwé-St-Lambert - Meudon-la-Forêt	630.79.78
MONAT	1 bis, rue Valentine	626.21.36
POILEVEY	10, rue Baudreuil	534.54.28
REMON	4, route des Gardes	534.44.91
TORTRAT	85, rue de Paris	534.54.15
VERDIER Jacques	19-21, route des Gardes	626.55.83
Cdt. VERDIER	2 bis, rue du Cerf	534.27.76



RESTAURANT DE TOURISME

Déjeuners et Dîners

Cuisine raffinée de grande tradition

42, Avenue Gallieni - Tél. 534-11-79

92190 MEUDON-BELLEVUE

*Vous souhaitez participer
à la défense de l'environnement ?*

Vous avez entre 16 et 20 ans ?

Compte épargne "Jeune projet"

Mettez l'imagination au pouvoir



**Caisse d'Épargne
de Meudon-Val-Fleury**

7, Rue des Grimettes - Tél. 626.54.30

Bulletin { **d'adhésion (1)**
de renouvellement (1)

M. (Nom)

Prénom

Adresse

Téléphone

Profession

désire participer à l'action du Comité de Sauvegarde et demande à être inscrit comme membre

Date :

Cotisations : Membre Bienfaiteur 50 F
Membre Adhérent 25 F
Membre Sympathisant 10 F

par chèque ou mandat au nom du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, 4, rue des Capucins, 92190 Meudon - C.C.P. PARIS 22.465.15 - Tél. : 534.42.50

(1) Rayer la mention inutile.